

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DFFI	Date	26 septembre 2025
Numéro	25.399	Heure	13h14

Auteur-e(s) : Josiane Jemmely
Titre : Accès équitable à l'information
Contenu : La directive du centre d'orientation et de carrière (OCOSP) actuellement en vigueur prévoit que les entretiens d'orientation deviennent payants dès le cinquième pour certains adultes. Or, des personnes à faibles revenus risquent ainsi d'abandonner leur suivi faute de moyens. Quelles solutions le département chargé de la formation envisage-t-il pour garantir un accès équitable à l'orientation professionnelle ?
Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Josiane Jemmely		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Amina Chouiter Djebaili		

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 28 novembre 2025

L'Orientation professionnelle universitaire et de carrière (OPUC) est en effet une mission publique essentielle pour garantir à chacun-e la possibilité d'obtenir des conseils en orientation ainsi qu'une information adaptée à ses compétences et à ses aspirations. Dans ce cadre, le canton de Neuchâtel s'engage pleinement à assurer un accès équitable à cette prestation, conformément à la loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle ([LOSP](#)), aux principes et recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et de sa conférence spécialisée [CS-OPUC](#), et à la charte de déontologie des conseillers et conseillères en orientation.

Ce système distingue l'offre de base, accessible à tous sans condition, de l'offre élargie, mobilisable en cas de besoin spécifique (réorientation, bilans approfondis, orientation de carrière). Ces prestations plus spécialisées ou personnalisées peuvent être payantes. L'OCOSP propose aussi des permanences, de l'information sans rendez-vous, de la documentation en libre accès. Ces services sont accessibles à tous, ce qui réduit la nécessité de plusieurs entretiens. Ce modèle équilibré concilie accessibilité, qualité et responsabilisation.

Il est vrai qu'à Neuchâtel, les entretiens d'orientation deviennent payants à partir du cinquième entretien, pour certains adultes. Mais il est important de rappeler que les quatre premiers entretiens sont entièrement offerts, ce qui dépasse [l'offre de base recommandée par la CDIP](#). La prise en charge financière, par le canton, des quatre premiers entretiens permet de répondre efficacement aux besoins de l'entier des usagères et usagers : dans les faits, la totalité des personnes trouvent des réponses adaptées avant même le cinquième entretien.

Par ailleurs, le canton n'abandonne pas les personnes les plus vulnérables. En effet, des mandats spécifiques existent pour les publics à faibles revenus, notamment ceux bénéficiant de l'aide sociale, de prestations du chômage, de l'assurance invalidité ou de dispositifs d'insertion. Des mandats de prestations, avec notamment le service de l'action sociale, le service de l'emploi, l'office de l'assurance invalidité ainsi que le service des migrations, sont mis en œuvre à ce propos. Ces publics accèdent aux prestations élargies et surtout adaptées spécifiquement à leurs besoins sans devoir payer aucun émolument et sans limitation au niveau du nombre d'entretiens. Le département reste attentif à ce que personne ne renonce à un accompagnement en raison de sa situation financière.

Enfin, en comparaison intercantonale, Neuchâtel fait preuve de générosité : d'autres cantons n'offrent qu'un entretien ou se limitent à une information de base. Le modèle neuchâtelois est donc à la fois conforme au cadre légal et exemplaire en matière d'égalité d'accès.

En conclusion, bien que le dispositif actuel de Neuchâtel impose un coût à partir du cinquième entretien pour certains adultes, il est conforme aux recommandations de la CDIP et à la charte de déontologie et offre déjà une base non payante substantielle. Pour garantir que ce coût ne devienne pas un obstacle pour les personnes à faibles revenus, des mandats de prestations sont mis en œuvre avec plusieurs services ou offices de l'État. En agissant ainsi, l'orientation à Neuchâtel respecte le cadre légal tout en restant accessible, équitable et de qualité, et aucune personne motivée à construire son avenir n'est laissée de côté.